

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 26 septembre 2023

Délibération N° 23.107.1
En exercice ... 37
Présents 26
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT - APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 20/09/2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 26 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Christian SEGUY (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 26 septembre 2023

Accord-cadre pour la fourniture de carburant – Approbation du lancement d'une consultation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21-1 et L5211-1 ;
- Vu** le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-10, L2124-1, L2124-2, L2125-1, R2162-2 alinéa 2 et R2162-4-2° ;
- Vu** l'annexe n°2 au Code de la commande publique portant avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;
- Vu** la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;
- Considérant** la nécessité pour la Communauté de communes La Domitienne d'acquérir du carburant pour le fonctionnement des véhicules et engins du parc automobile des services Déchets et Propreté du pôle Environnement et Développement Durable, ainsi que pour les véhicules légers de la flotte automobile de la Communauté de communes La Domitienne ;
- Considérant** que le marché actuel de fourniture de carburant pour le Pôle Environnement et Développement Durable se termine le 31 décembre 2023 et qu'il est donc nécessaire, pour que cette prestation puisse continuer à être exécutée, qu'une nouvelle procédure de mise en concurrence soit organisée ;
- Considérant** que, conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, la consultation sera allotie en cinq lots séparés comprenant un lot n°1 « remplissage des cuves en carburant et GNR (gazole non routier) », un lot n°2 « remplissage des cuves en carburant alternatif », un lot n°3 « fourniture AD Blue », un lot n°4 « fourniture de fluide et lubrifiant » et un lot n°5 « carburants, prestations de service et prestations d'autoroutes par cartes accréditatives de paiement pour les véhicules légers » ;
- Considérant** que la consultation donnera lieu à l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum, dans les conditions prévues aux articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ; que les contrats qui en découleront avec les opérateurs économiques attributaires seront conclus pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois un an, sans pouvoir excéder la durée maximale de quatre ans définie à l'article L2125-1-1° du code précité ;
- Considérant** que le montant global de la consultation est estimé à environ 309 000 € HT/an, soit 250 000 € HT pour les lots n°1 et 2 relatifs au remplissage des cuves en carburant, alternatif le cas échéant, et en GNR, 4 000 € HT pour le lot n°3 relatif à la fourniture d'AD Blue, 5 000 € HT pour le lot n° 4 relatif à la fourniture de fluide et de lubrifiant et 50 000 € HT pour le lot n°5 relatif aux carburants, prestations de service et prestations d'autoroutes par cartes accréditatives de paiement pour les véhicules légers ; qu'il excède le seuil de 215 000 € HT au-delà duquel le lancement d'une procédure formalisée est obligatoire pour un marché de fournitures ;
- Considérant** que l'appel d'offres ouvert figure parmi les procédures formalisées pouvant être envisagées en l'espèce ;

Considérant que le Conseil communautaire n'a pas délégué sa compétence au Président pour passer les marchés publics relevant d'une procédure formalisée ; qu'il est donc nécessaire qu'une délibération spécifique soit prise pour autoriser le Président à procéder à ces diligences ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L2122-21-1 susvisé du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut autoriser le Président à souscrire un marché public ou un accord-cadre avant l'engagement de la procédure de passation, dans la mesure où la délibération comporte la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché public ou de l'accord-cadre ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le lancement d'une procédure de consultation sous le régime de l'appel d'offres ouvert en vue de conclure l'accord-cadre pour la fourniture de carburant ci-dessus exposé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats à intervenir avec les opérateurs économiques attributaires.



III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

05 OCT. 2023

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

05 OCT. 2023

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230926-DELIB_23_10

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230926-DELIB_23_10